



Doc. 15548
21 juin 2022

Protection et prise en charge des enfants migrants ou réfugiés non accompagnés ou séparés

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, au début du paragraphe 13, ajouter les phrases suivantes:

«Consciente du nombre élevé d'enfants placés en institution en Ukraine, qui sont souvent des orphelins et des enfants aux besoins particuliers, l'Assemblée salue l'initiative prise par l'épouse du président de l'Ukraine, Mme Olena Zelenska, et par l'épouse du président de la République de Türkiye, Mme Emine Erdoğan, qui a organisé la relocalisation de 1 200 enfants en Türkiye, pays qui accueille déjà 1,7 million d'enfants syriens. L'Assemblée appelle les États membres à suivre cet exemple et à fournir une protection internationale, une prise en charge et une assistance adéquate aux enfants orphelins ou placés en institution qui fuient les conflits et la guerre.»

Note explicative

De nombreux États membres ont agi immédiatement pour accueillir et protéger ces enfants migrants et réfugiés. Ces exemples positifs doivent être mentionnés, afin d'encourager les autres États membres à prendre des mesures de protection similaires pour les enfants migrants non accompagnés et séparés.

Déposé par:

YAŞAR Serap, Türkiye, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Türkiye, NI
AYDIN Kamil, Türkiye, NI
EKER Mehmet Mehdi, Türkiye, NI
ERDEM Arzu, Türkiye, NI
YILDIZ Ahmet, Türkiye, NI

1. 2022 - Troisième partie de session

